

Décision

Générale

colonial

Décision n° 851 accordant une permission de huit jours au lieutenant Teste

n° 851

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 août 1948

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1948

Date du numéro
31 août 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande du 14 août 1948 du lieutenant d'administration Teste, gestionnaire de l'hôpital colonial : Vu l'avis favorable du chef du service de santé.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de huit jours pour eu jouir en Ethiopie est accordée au lieutenant Teste, gestionnaire de 1 hôpital colonial. Art. 3. —La présente décision, qui aura effet pour compter du 19 août 1918, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur
P.-H.

SIRIEX